



Prime de fin de contrat cdd

Par **selene57**, le **01/07/2010 à 13:32**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDD pour un an.

La convention collective est celle de la vente à distance.

J'ai cru comprendre en lisant la convention que le montant de la prime de fin de contrat devrait figurer sur le contrat. Or rien n'est indiqué sur mon contrat de travail.

Est-ce que à la fin de mon CDD j'ai le droit à une prime de fin de contrat. Si oui de quel pourcentage?

Merci pour votre attention.

Par **fabienne034**, le **01/07/2010 à 14:40**

BONJOUR

Si vous n'êtes pas en CDD d'usage vous avez droit à une prime définie par la convention collective sinon par la loi

pour tout savoir sur le cdd

<http://www.fbls.net/cdddroit.htm>